PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
09 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2019-47 du Comité syndical du 29 novembre 2019

APPROBATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL POUR LE 2ER SEMESTRE 2019
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA REGION OCCITANIE

L'an deux mil dix neuf le 29 novembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.Id 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 22 novembre 2019.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Berthe BARRE, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOUJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO,Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 – Votants : 20 et 3 pouvoirs (Mmes LEVEQUE, MORERE, PASSIEUX)	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 du 3 novembre 2017 sur la mise en place du dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie a destination des territoires ruraux,

Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 23 novembre 2018 et la délibération du 10 décembre 2018 du Conseil régional d'Occitanie approuvant le contrat territorial 2018-2021 avec le Cœur d'Hérault,

Vu la Délibération n°2018-45 du Comité syndical du vendredi 30 novembre 2018 approuvant le Contrat territorial 2018-2021 avec la région Occitanie,

Considérant l'avis favirable du Bureau réuni le 22 novembre 2019;

Considérant le rôle pilote de la Région Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire et compte tenu des débats en cours pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

Considérant la décision de la Région visant à porter une politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021,

Considérant la volonté de la Région de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables dans la continuité des Contrats de ruralité,

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sont notamment
~~~~~~

marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Vu le Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2018-2021 signer entre le territoire du Cœur d'Hérault et la Région Occitanie comprenant l'appui à l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat,

Considérant le travail de concertation technique et administratif réalisé conjointement entre les services de la région et ceux du Sydel pour préparer le Programme opérationnel 2019, sachant que la Région propose **une programmation par semestre.**

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

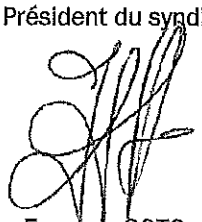
- ✓ **De Valider le Programme Opérationnel** ci-annexé correspondant au **second semestre 2019** pour le contrat territorial du Cœur d'Hérault

- ✓ D'Autoriser le Président à de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 2 Décembre 2019
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 Décembre 2019

Publiée le 2 Décembre 2019
Transmise le 2 Décembre 2019

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

s et aux soins de la population, lutter contre les inégalités et favoriser le lien social																
	St Félix de Lodez	Commune de St Félix de Lodez	324 296 €	270 247 €	189 172 €	70%	- €	0%	162 148,00 €	60%	à l'instruction ,		27 024 €	10%	- €	0%
	Tressan	Commune de Tressan	60 588 €	50 490 €	25 245 €	50%	- €	0%	10 098 €	20%	15 147 €	30%	- €	0%	- €	0%
2019 sur le projet de	Gignac	Commune de Gignac	23 400 €	19 500 €	14 625 €	75%	- €	0%	- €	0%	à l'instruction		8 775 €	45%	- €	0%
atrimoniale, sportive et de loisir à l'échelle du Cœur d'Hérault																
	Site du complexe sportif Bois d'Andrieu	Commune de Canet	60 000 €	50 000 €	20 000 €	40%	- €	0%	- €	0%	7 500 €	15%	10 000 €	20%	2 500 €	5%
	Villeneuvette	Commune de Villeneuvette	389 706,12 €	324 755,10 €	227 328,57 €	70%	- €	0%	129 902,04 €	40%	à l'instruction		97 426,53 €	25%	- €	0%
	Mourèze	CC du Clermontais	831 486 €	692 905 €	554 325 €	80%	175 469 €	25%	140 275,00 €	20%	138 581 €	20%	100 000 €	14%	- €	0%
complète en logements et à un habitat durable																
space culturel	Paulhan	Commune de Paulhan	666 000 €	555 000 €	366 500 €	66%	- €	0%	166 500	30%	100 000 €	18%	100 000 €	18%	- €	0%
eau au bénéfice de l'ensemble du territoire et construire les relations avec les territoires voisins																
par une politique coordonnée à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault																
	Lodève	Commune de Lodève	324 000 €	270 000 €	81 000 €	30%	- €	0%	- €	0%	à l'instruction		81 000 €	30%	- €	0%
centre-ville	Gignac	Commune de Gignac	960 000 €	800 000 €	400 000 €	50%	- €	0%	- €	0%	à l'instruction		400 000 €	50%	- €	0%
à des équipements structurants et de proximité																
	Tressan	Commune de Tressan	93 731 €	78 109 €	25 621 €	33%	- €	0%	15 621,00 €	20%	10 000 €	13%	- €	0%	- €	0%
rche exemplaire de transition énergétique et écologique																
e mobilité																
éton en entrée	Pujlacher	Commune de Pujlacher	265 864 €	221 553 €	146 843 €	66%	- €	0%	36 643,05 €	17%	à l'instruction		110 200 €	50%	15 000 €	7%
nent de l'Abbaye	Aniane	Commune d'Aniane	402 011 €	335 009 €	157 021 €	47%	- €	0%	- €	0%	82 021 €	24%	75 000,00 €	22%	- €	0%
avec le projet de PEM et le lycée																
ille	Gignac	CCVH	1 920 000 €	1 600 000 €	640 000 €	40%	- €	0%	640 000,00 €	40%	à l'instruction			0%		0%
zone Passide du lycée		Commune de Gignac	611 023 €	509 186 €	203 674 €	40%	- €	0%	- €	0%			203 674,00 €	40%	- €	0%
Ingénierie territoriale																
, GSO et	Pays Cœur d'Hérault	SYDEL	200 494 €	167 079 €	155 183 €	/	93 496,40 €	56%	- €	0%	50 000 €	30%	11 687,04 €	7%	- €	0%
Dotation innovation/expérimentation : Plate-forme de mobilité																
voiturage	Pays Cœur d'Hérault	SYDEL	100 396 €	83 663 €	70 000 €	70%	- €	0%	20 000 €	20%	50 000 €	50%	- €	0%	- €	0%
TOTAL MAQUETTE			4 221 117 €	3 517 597 €	2 154 032 €	61%	268 965 €	8%	456 677 €	13%	428 102 €	12%	997 788 €	28%	2 500 €	0%

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
09 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P